



BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M. PHILIPPE LEVY

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	4 990 €
De 50 001 à 80 000 €	7 200 €
De 80 001 à 125 000 €	9 990 €
De 125 001 à 150 000 €	8 %
De 150 001 à 250 000 €	7 %
De 250 001 à 400 000 €	6 %
Au-delà de 400 001 €	5 %
Garage	Mini 2000€

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²



Gestion locative (en partenariat avec Ma Gestion Locative)

Tarifs consultables ici : https://www.magestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce/terrains

1 à 60 000 € : 5 000 € HT
60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT
500 001 à 1 000 000 € : 7 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 5,99 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts:

1 à 500 000 € : 6.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 € : 5.99 % HT
1 000 001 € à 2 000 000 € : 4.99 % HT
Au-dessus de 2 000 000 € : 3,99% HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : : 30% du loyer annuel sans déduction des éventuels avantages accordés par le bailleur avec un minimum de 5 000 € HT et réparti comme suit : 15% à la charge du Bailleur et 15% à la charge du Preneur

Location avec Pas de porte/ Droit d'entrée

10% du loyer de la période triennale HC HT + 10% du pas de porte ou du droit d'entrée

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 30/10/2023